



**Syndics autorisés
en insolvabilité**

CANADA
Province de Québec
District de Québec
Division de Québec
No de cour : 200-11-024647-185

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

AVIS AUX CRÉANCIERS

**Dans l'affaire de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies,
L.R.C. (1985), CH. C-36 en sa version modifiée**

**Société en commandite Tilly de Laval et Promotions Anne Delisle inc.
sociétés légalement constituées en vertu du Code civil du Québec,
ayant leur siège au 101, route Proulx, Deschambault, province de Québec, G0A 1S0.**

Les sociétés sont visées par une demande en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (la «LACC») déposée devant la Chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec (le «tribunal»). Le 14 février 2018, le tribunal a rendu une ordonnance (l' «ordonnance initiale») mettant la société à l'abri de ses créanciers pendant qu'elle procède à la restructuration de ses affaires en vertu de la LACC.

Aux termes de l'ordonnance initiale, Lemieux Nolet inc. (le «contrôleur») a été nommée contrôleur de la société.

Une copie de l'ordonnance initiale peut être consultée sur le site Web du contrôleur à l'adresse <http://lemieuxnoletsyndic.com/societe-en-commandite-tilly-de-laval-et-promotions-anne-delisle-inc/>. Si vous ne pouvez y accéder, veuillez communiquer avec nous au 1-866-833-1054 et nous vous transmettrons une copie de l'ordonnance initiale.

Lemieux Nolet inc.
Ès qualité de contrôleur
Martin Poirier, CPA, CA, CIRP, SAI
1610, Alphonse-Desjardins, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 0H1
Tél : (418) 833-1054